



AUDIOCONFERENCE du 11 janvier 2021 – 15H

Couvre feu

Seule la pratique horaire change, avec le couvre-feu à 18H. Mais cela ne devrait pas concerner beaucoup de personnes d'après la direction.

La carte professionnelle peut être présentée en cas de contrôle.

Les chefs de service disposent, à titre dérogatoire (la Directrice a insisté sur ce mot), d'une attestation à utiliser après 18H.

Le but est de respecter le couvre feu.

Les plages fixes et variables ne sont plus regardées, mais les horaires et le travail doivent continuer à être faits.

Le télétravail doit être au maximum de nos capacités. Il peut être une réponse pour ceux qui habitent loin et qui devront faire face au couvre feu.

La Directrice a rappelé qu'il peut y avoir une atténuation du télétravail 5/5 jours. Cet assouplissement existait déjà à la DGFIP, donc cela ne change pas la situation à la DRFIP.

Les conditions d'ouverture et les horaires d'ouverture ne sont pas modifiés.

En cas de souci, notamment en termes d'horaires de travail, n'hésitez pas à nous solliciter, si vous le souhaitez.

Situation sanitaire

Le recensement de la journée du lundi 11 janvier fait ressortir, sur 1359 agents :

- Présents : 863 agents, soit 63,5 %
- Absents : 210 agents, soit 15,45%
- Télétravail : 275 agents, soit 20,23 % (dont 46 nomades, donc 16,85 % sans les nomades...)
- ASA : 5 personnes vulnérables, 3 personnes en septaine, 3 autres situations

3 nouveaux cas de contamination

25% de télétravailleurs. Cela plafonne, remarque la direction.

428 agents qui avaient télétravaillé au moins 1 jour la semaine passée.

Equipements de télétravail

48% des agents sont équipés + 20 en cours de déploiement.

Situations disparates entre services de même catégorie. Cela étonne grandement la Directrice...

Questions diverses

- FO est intervenue concernant les collègues du SDIF/CDIF car il existe un frein hiérarchique de principe dans l'octroi du télétravail.

La Directrice ne comprend pas d'où viendrait un problème éventuel.

Le responsable de Pôle reconnaît un problème concernant les dessinateurs. Pour les autres, la situation a été revue plus favorablement fin décembre.

La situation va être revue et précisée concernant ce service.

La Direction a précisé qu'il n'y avait pas d'ambiguïté par rapport aux chefs de service. Les consignes concernant le télétravail leur ont été rappelées en audio tout à l'heure.

- Indisponibilité d'Hélios : La direction locale a indiqué que la DG avait décidé de ne pas octroyer d'autorisation d'absence, que les postes seraient fermés au public et qu'il n'y aurait pas de DDR3. FO DGFIP 67 s'est assuré que les télétravailleurs ne seraient pas obligés de venir physiquement à la trésorerie. Ils pourront en profiter pour se former, lire des notes, etc...Le chef de service pourra organiser les tâches ces 2 jours là et s'il le souhaite prévoir une réunion de service... en audio.

Nouveaux masques lavables : la direction a été dotée il y a plusieurs semaines de masques lavables. FO a demandé à nouveau si une distribution était prévue : ce n'est pas le cas ! La direction ne souhaite pas les diffuser pour l'instant car les dotations initiales doivent permettre de tenir un an à raison de l'usage de 2 masques lavables par jour.

Attention quand même: après le covid, les masques ne seront plus utiles...

Nous avons également rappelé le fiasco des derniers masques distribués...

- Excellente nouvelle !!! Un nouveau Médecin de Prévention sera nommé dans le Bas-Rhin au 1^{er} avril. Dans l'attente un autre médecin interviendra 2 jours par semaine dans le 67 en février et mars.

Vous êtes nombreux à nous soutenir, n'hésitez plus à nous rejoindre !

Section FO DGFIP 67

fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgfip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25